



« **PACT 7** »

RAPPORT D'EVALUATION ITINERE CONSEIL- ELISE CROVELLA



Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets quatre territoires « Coordination pour l'insertion des jeunes en Meurthe et Moselle » lancé en 2010 par le Ministère chargé de la jeunesse en partenariat avec le Conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet

PACT 7

Structure porteuse du projet

Union Locale des MJC du Pays Haut

2, rue Haute Soulieu 54 310 HOMECOURT

Personne en charge du projet : Claude LECLERC, Directeur

Structure porteuse de l'évaluation

ITINERE Conseil

34, rue Jean Broquin – 69 006 Lyon

Personne en charge de l'évaluation : Elise CROVELLA, Consultante

Durée d'expérimentation : 16 mois

Date de remise du rapport d'évaluation : Mai 2012



RESUME

Le projet PACT 7 s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Deux autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire de Meurthe-et-Moselle.

Le projet PACT 7, porté par l'Union Locale des MJC du Pays Haut, doit permettre d'identifier des jeunes, de 16 à 25 ans, rencontrant une diversité de problématiques (scolarisation, emploi, formation, logement, santé, mobilité...) et les amener à se réinsérer à travers différentes actions proposées par sept commissions thématiques créées à cet effet.

L'évaluation du projet s'articule autour de deux registres :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

Une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, gestion des conflits d'intérêts ou de légitimité, engagement des acteurs...), d'autre part.

Cette évaluation permet de tirer les conclusions suivantes :

- Le projet PACT 7 présentait l'intérêt de mobiliser un grand nombre d'acteurs aux cultures professionnelles différentes autour de l'insertion des jeunes de leur territoire. Il devait également permettre de toucher des jeunes rencontrant des difficultés diverses tout en étant peu connus de ces structures. Il devait ainsi répondre à deux enjeux ambitieux.
- Le projet n'est pourtant pas parvenu à atteindre ces objectifs et les effets pour les bénéficiaires sont ainsi très limités. La participation au PACT 7 reste très anecdotique dans leur parcours d'insertion.
- Côté partenariat, le dispositif a effectivement mobilisé un grand nombre d'acteurs diversifiés. Le niveau d'implication des uns et des autres a néanmoins été variable. Le principal effet du dispositif est d'avoir amené les acteurs du territoire à travailler sur des projets communs autour des besoins des jeunes du territoire. Le manque de pilotage du projet n'a pourtant pas permis d'aboutir à la mise en place d'actions d'ampleur suffisante pour avoir des effets sur les bénéficiaires.



SYNTHESE

Le projet PACT 7 s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Deux autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. Ils ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

Le projet PACT 7, porté par l'Union Locale des MJC du Pays Haut, s'adresse aux jeunes non touchés par les structures existantes sur le territoire du Pays de l'Orne, les jeunes « non repérés ».

Le territoire du Pays de l'Orne dans lequel se déploie l'action est un ancien territoire minier, ayant particulièrement souffert de la crise de la sidérurgie à partir de 1970. Aujourd'hui le territoire présente encore un profil industriel (28 % des emplois salariés), le taux de chômage y est élevé et l'emploi transfrontalier vers le Luxembourg est développé. Parmi les quelque 30 000 actifs occupés qui résident dans le territoire, seuls 46% trouvent à s'y employer¹.

Le projet doit permettre d'identifier des jeunes, de 16 à 25 ans, rencontrant une diversité de problématiques (scolarisation, emploi, formation, logement, santé, mobilité...) et les amener à se réinsérer à travers différentes actions proposées par sept commissions thématiques créées à cet effet.

Ces commissions, composées d'acteurs locaux, conçoivent des activités à proposer aux jeunes du dispositif autour des thèmes suivants : logement, emploi/formation, mobilité, citoyenneté, santé, fracture numérique, culture et sport.

Ont effectivement été mis en œuvre : une permanence logement les jeudis matin (celle-ci n'a accueilli que très peu de jeunes) ; trois stages citoyenneté (stages de trois jours proposant divers ateliers : logement, santé, se présenter à un entretien d'embauche, etc.), un atelier informatique, une journée éducative, sportive et citoyenne (Aux stades citoyens !), la proposition d'un stand de prévention des risques routiers et des risques liés à l'alcool aux structures organisant des événements festifs avec le public jeune. Un projet de chantier école en vue de la création de logements intermédiaires dans une ancienne caserne avait été élaboré mais n'a pas pu voir le jour, le financement sollicité auprès du Conseil régional ayant été refusé.

Les jeunes étaient orientés vers le dispositif PACT 7 par un acteur du territoire (travailleurs sociaux, CCAS, mairies, clubs sportifs, associations culturelles...) qui devait devenir, de part cet acte son "tuteur de confiance". Le tuteur de confiance avait pour mission d'accompagner le jeune tout au long de ses démarches.

Le jeune devrait ensuite s'adresser à la "maison d'accueil" du PACT 7 qui proposait une permanence deux jours par semaine assurée par une conseillère mission locale. Un bilan

¹ INSEE, Ecoscopie de la Meurthe et Moselle, édition 2008

devait alors être réalisé avec le jeune pour déterminer ses savoir-faire et ses compétences et établir un parcours personnalisé.

L'évaluation du projet s'articule autour de deux registres :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

Une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, gestion des conflits d'intérêts ou de légitimité, engagement des acteurs...), d'autre part. Compte tenu des effectifs et de la nature de l'action, une approche davantage qualitative (au-delà de l'exploitation des données de suivi) n'apparaissait pas appropriée.

Cette évaluation s'est appuyée sur différentes phases d'investigations sur site permettant de conduire des entretiens avec les professionnels en charge de la coordination de l'action, avec ceux en contact des jeunes (conseillère mission locale, tuteurs de confiance,...), avec les partenaires opérationnels impliqués dans les commissions thématiques, ainsi qu'avec quelques jeunes participants, rencontrés à des stades différents de l'action. Du fait de la difficulté du porteur à mobiliser les jeunes pour la conduite des entretiens, le nombre de jeunes rencontrés est en-deçà des ambitions initiales (six jeunes interrogés sur les 20 ciblés). Aussi, l'absence d'outils de suivi n'a pas permis de dresser un bilan quantitatif fiable de l'action.

En effet, l'action ciblait 90 jeunes de 16 à 25 ans (sur l'ensemble de la période de l'action, à savoir 16 mois). A l'issue de l'action (décembre 2011), les entretiens conduits avec les partenaires et l'analyse des livrets des jeunes² permettent d'identifier la fréquentation aux activités suivantes :

- 10 jeunes ont été accueillis au moins une fois par la permanence logement ;
- 15 jeunes ont participé à l'activité fracture numérique ;
- 17 jeunes ont participé aux stages citoyenneté (6 jeunes lors du 1^{er} stage, 4 lors du 2^{ème}, 5 lors du 3^{ème} et 2 lors du 4^{ème}) ;
- 8 jeunes ont participé à une formation CACES 1-3-5 ;
- Début décembre 2012, 33 jeunes avaient été reçus par la conseillère mission locale lors de la permanence du PACT 7.

Aucun document de suivi ne permet néanmoins d'identifier si certains jeunes ont

² Les livrets des jeunes, disponibles à la permanence du PACT 7 ont été mis à disposition de l'évaluateur.

participé à plusieurs activités du PACT 7. Ainsi, il n'est pas possible d'identifier le nombre exact de bénéficiaires du projet.

Cette évaluation permet de tirer les conclusions suivantes :

- Le projet PACT 7 présentait l'intérêt de mobiliser un grand nombre d'acteurs aux cultures professionnelles différentes autour de l'insertion des jeunes de leur territoire. Il devait également permettre de toucher des jeunes rencontrant des difficultés diverses tout en étant peu connus de ces structures. Il devait ainsi répondre à deux enjeux ambitieux.
- En pratique, le projet PACT 7 a souffert d'un défaut majeur de pilotage et d'animation. Ce point noir se traduit par des difficultés à différents niveaux :
 - Difficulté pour identifier les actions réellement entreprises dans le cadre du PACT 7 (absence d'outils de suivi) ;
 - Manque de coordination et de lisibilité entre les différentes commissions (les différents partenaires n'identifient pas nécessairement les actions mises en place ou les réflexions en cours dans les commissions auxquelles ils ne participent pas) ;
 - Difficulté pour les partenaires à se positionner dans le projet ;
 - Essoufflement de la dynamique partenariale ;
 - Difficulté pour les financeurs d'identifier la manière dont les subventions accordées ont été effectivement utilisées et pour quels résultats.

Les partenaires financiers du projet, réunis dans un comité de pilotage, ont alerté le porteur de projet afin que celui-ci renforce la fonction de coordination du PACT 7 (par l'embauche d'une personne dédiée à cette fonction, notamment). Les principaux acteurs du projet ont refusé l'embauche d'une personne dédiée, du fait du temps limité de l'expérimentation. Pourtant, plusieurs partenaires déplorent l'absence d'un réel coordinateur. Les financeurs auraient vraisemblablement gagné à demander davantage de garanties lors de la sélection du projet, puis en cours d'action, afin de réorienter celle-ci plus tôt.

- Si le bilan est ainsi globalement négatif, on notera néanmoins que le projet PACT 7 a mobilisé une grande diversité d'acteurs. En effet, si les opérateurs de l'éducation populaire du territoire avaient des habitudes de collaborations bien ancrées, le PACT 7 a permis de développer le partenariat entre ces associations et les acteurs intervenant dans le champ social ou de l'emploi/formation.

Aussi, une dynamique collective semble s'être constituée mais qui reste restreinte à quelques commissions seulement (logement, emploi / formation et citoyenneté). La commission citoyenneté est apparue plus spécifiquement mobilisatrice en ce sens qu'elle a réuni des acteurs impliqués dans d'autres commissions et présente, de part sa thématique, un caractère transversal. Les

partenaires de cette commission souhaitent ainsi maintenir la dynamique créée dans le cadre du PACT 7.

- Du fait de ces limites, les effets pour les bénéficiaires sont ainsi très limités. La participation au PACT 7 reste très anecdotique dans leur parcours d'insertion.

En conclusions, côté partenariat, le dispositif a effectivement mobilisé un grand nombre d'acteurs diversifiés. Le niveau d'implication des uns et des autres a néanmoins été variable. Le principal effet du dispositif est d'avoir amené les acteurs du territoire à travaillé sur des projets communs autour des besoins des jeunes du territoire. Le manque de pilotage du projet n'a pourtant pas permis d'aboutir à la mise en place d'actions d'ampleur suffisante pour avoir des effets sur les bénéficiaires.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	10
I. L'EXPERIMENTATION	10
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	10
i. Les objectifs du projet.....	10
ii. Le public cible.....	11
iii. Les actions mises en œuvre.....	11
iv. Les partenaires mobilisés.....	11
v. La place du projet sur le territoire	12
2. Objectifs et modalités de l'évaluation	12
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre.....	12
ii. Validité interne.....	14
II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE.....	15
1. Résultats de l'évaluation	15
i. Les publics touchés par l'expérimentation	15
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	16
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage	18
iii. Caractère expérimental du dispositif évalué	18
iv. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle.....	18
v. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation.....	18
CONCLUSION GENERALE.....	19



INTRODUCTION GENERALE

Le projet PACT 7, porté par l'Union Locale des MJC du Pays Haut, s'adresse aux jeunes non touchés par les structures existantes sur le territoire, les jeunes « non repérés ».

Il doit permettre d'identifier des jeunes, de 16 à 25 ans, rencontrant une diversité de problématiques (scolarisation, emploi, formation, logement, santé, mobilité...) et les amener à se réinsérer à travers différentes actions proposées par sept commissions thématiques créées à cet effet.

Ces commissions, composées d'acteurs locaux, conçoivent des activités à proposer aux jeunes du dispositif autour des thèmes suivants : logement, emploi/formation, mobilité, citoyenneté, santé, fracture numérique, culture et sport.

Le territoire du Pays de l'Orne dans lequel se déploie l'action est un ancien territoire minier, ayant particulièrement souffert de la crise de la sidérurgie à partir de 1970. Aujourd'hui le territoire présente encore un profil industriel (28 % des emplois salariés), le taux de chômage y est élevé et l'emploi transfrontalier vers le Luxembourg est développé. Parmi les quelque 30 000 actifs occupés qui résident dans le territoire, seuls 46% trouvent à s'y employer³.

Un diagnostic territorial réalisé en amont de l'appel à projets 4 territoires mentionnait d'importantes franges de populations jeunes en difficultés sur ce territoire.

I. L'EXPERIMENTATION

1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée

i. Les objectifs du projet

Le projet s'articule autour de trois objectifs :

- « Identifier les jeunes qui ne sont pas pris en charge par un dispositif traditionnel et rencontrant des difficultés de divers ordres (scolarisation, emploi, formation, logement, santé, mobilité...).
- Toucher un maximum de jeunes cibles, les réinsérer à travers les actions sans pour autant les assister.
- Remettre en cause la façon de travailler habituelle des acteurs du territoire afin qu'ils deviennent des accompagnateurs. »

³ INSEE, Ecoscopie de la Meurthe et Moselle, édition 2008

Ces objectifs sont ainsi de deux ordres : contribuer à l'insertion des jeunes, d'une part, et faire évoluer les habitudes de collaboration et les postures de travail des acteurs locaux, d'autre part.

ii. Le public cible

L'action ciblait 90 jeunes de 16 à 25 ans, non touchés par les structures existantes sur le territoire. Le projet devait ainsi permettre d'identifier des jeunes « non visibles » pour les structures locales.

iii. Les actions mises en œuvre

7 groupes de travail thématiques composés des acteurs du territoire ont été chargés de définir des actions dans les domaines suivants : emploi-formation, logement, santé, mobilité, culture et sport, citoyenneté, fracture numérique. Ont effectivement été mis en œuvre : une permanence logement les jeudis matin (celle-ci n'a accueilli que très peu de jeunes) ; trois stages citoyenneté (stages de trois jours proposant divers ateliers : logement, santé, se présenter à un entretien d'embauche, etc.), un atelier informatique, une journée éducative, sportive et citoyenne (Aux stades citoyens !), la proposition d'un stand de prévention des risques routiers et des risques liés à l'alcool aux structures organisant des événements festif avec le public jeune. Un projet de chantier école en vue de la création de logements intermédiaires dans une ancienne caserne avait été élaboré mais n'a pas pu voir le jour, le financement sollicité auprès du Conseil régional ayant été refusé.

Les jeunes sont orientés vers le dispositif PACT 7 par un acteur du territoire (travailleurs sociaux, CCAS, mairies, clubs sportifs, associations culturelles...) qui devient, de part cet acte son "tuteur de confiance". Le tuteur de confiance va alors accompagner le jeune tout au long de ses démarches.

Le jeune s'adresse ensuite à la "maison d'accueil" du PACT 7 qui propose une permanence deux jours par semaine assurée par une conseillère mission locale. Un bilan est alors réalisé avec le jeune pour déterminer ses savoir-faire et ses compétences et établir un parcours personnalisé. Un contrat est alors signé avec le jeune où il s'engage à s'impliquer dans du bénévolat associatif, une formation, un atelier, un chantier, etc. (selon les actions proposées par les groupes thématiques).

iv. Les partenaires mobilisés

Une diversité d'acteurs est mobilisée autour du projet. On distinguera notamment trois niveaux d'intervention :

1. Le comité de pilotage composé des partenaires institutionnels (Conseil général, Conseil régional, CAF, services de l'Etat, collectivités du territoire et représentants des opérateurs du territoire) ;
2. Les structures locales participant aux commissions thématiques (mission locale, centre socioculturel, centre de formation, centre d'hébergement, associations d'éducation populaire...) ou à l'accueil et au suivi des jeunes (mission locale) ;

3. Les tuteurs de confiance (potentiellement, tous types d'acteurs du territoire en lien avec le public jeune).

v. La place du projet sur le territoire

Le projet mobilise une grande part des acteurs présents sur le territoire, voire au-delà, autour d'un projet commun. Sa vocation est de faire émerger de nouvelles actions à destination du public jeune tout en décloisonnant les pratiques des différentes catégories d'acteurs.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Le projet PACT 7 s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Deux autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire de Meurthe-et-Moselle. Ils ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a souhaité que ces trois projets fassent l'objet d'une évaluation confiée à un seul évaluateur dans le cadre d'une procédure nationale de marché public. Le principe d'un marché unique doit permettre d'analyser les facteurs propres à chacun des projets mais également d'identifier si des enseignements communs aux trois projets peuvent être tirés.

Le jugement évaluatif s'articule autour de deux axes d'analyse :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

Une attention particulière a également été portée à l'influence du contexte local sur la réussite du projet et sur la plus-value de ce dernier pour le territoire dans lequel il s'inscrit.

Cette évaluation vise principalement des finalités normative (estimer l'efficacité des différents types de dispositifs en termes de changements institutionnels, analyser l'amélioration de la coordination et l'évolution du rapport entre les jeunes et les acteurs) et instrumentale (renseigner les pouvoirs publics sur les conditions d'essaimage des différentes pratiques).

Elle se situe essentiellement dans les registres de l'efficacité de la mise en œuvre (notamment en termes d'évolution des modes de faire et de coordination entre acteurs) et de l'efficacité pour les bénéficiaires (sous l'angle de l'évolution de la perception des jeunes).

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse n'a pas souhaité que l'évaluation porte sur les effets du projet en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En effet, le projet s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement

marquées et diverses. Leur parcours d'insertion est souvent long et n'est pas linéaire. Le "passage" par l'action expérimentale est ainsi une étape dans leur trajectoire. Les impacts de celle-ci ne peuvent ainsi être analysés que sur le long terme et au regard de l'ensemble du parcours des jeunes.

Au vu des axes précités une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, gestion des conflits d'intérêts ou de légitimité, engagement des acteurs...), d'autre part. Pour ce faire, des investigations par entretiens individuels et collectifs devaient être conduites à trois moments clés du projet (lancement de l'action, à mi-parcours, à l'issue de l'action). En raison du temps nécessaire à la sélection du prestataire chargé de l'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres de la MAFEJ, la mission a démarré alors que le projet était initié depuis 5 mois environ. Ce décalage par rapport au calendrier de l'action n'a pas permis d'identifier finement quelle était la situation de départ en termes de relations partenariales.

Malgré ce retard, plusieurs vagues d'investigations ont été conduites :

- Une phase de cadrage qui s'est déroulée entre février et mars 2011 et a permis une rencontre avec les partenaires institutionnels du projet (DDCS, DRJSCS, CG 54) et le porteur.
- Une première série d'entretiens individuels et collectifs avec les principaux acteurs opérationnels du projet s'est déroulée en juin 2011 (entretiens avec les « leaders » des commissions thématiques, la structure en charge de la coordination des commissions, la mission Locale, des référents de confiance) ;
- Une seconde série d'entretiens individuels et collectifs avec les acteurs opérationnels du projet en décembre 2011 (porteur de projet, mission locale, membres des commissions thématiques et référents de confiance), des partenaires institutionnels (CAF et responsable territoriale du Conseil général) ainsi qu'avec 4 jeunes ayant participé au PACT 7⁴.
- Conduite d'entretiens téléphoniques avec six jeunes dans le courant du premier trimestre 2012.

⁴ Il était convenu avec le porteur de projet que 12 jeunes soient mobilisés pour des entretiens lors de la venue de l'évaluateur en décembre 2012 mais seuls 4 jeunes ont effectivement été rencontrés (le porteur de projet en avait mobilisé 7 dont 2 ne se sont pas venus au rendez-vous et 1 n'avait pas bénéficié du projet PACT 7).

ii. Validité interne

Le protocole d'évaluation n'a pas été construit avec le porteur de projet lors de la conception de l'action (du fait de la procédure d'appel d'offres nationale ici privilégiée). Du fait de la faiblesse des outils de suivi mis en place par le porteur de projet, peu de données disponibles ont pu être exploitées. Néanmoins, les documents produits par les commissions thématiques ont été transmis à l'évaluateur et ce dernier a eu accès aux dossiers de suivi des jeunes bénéficiaires du PACT 7.

L'échantillon de bénéficiaires a été construit selon des critères définis par l'évaluateur et visant la représentativité d'une diversité de situations. Néanmoins, le porteur de projet a rencontré des difficultés pour mobiliser le nombre de jeunes prévus dans le cadre de l'évaluation. Des entretiens téléphoniques ont été conduits pour compléter les éléments collectés auprès des jeunes. Néanmoins, plusieurs des bénéficiaires contactés n'avaient participé à aucune action du dispositif (ils avaient été reçus par la permanence Mission Locale mais n'avaient pas donné suite ou avaient participé à des dispositifs hors PACT 7).

Les données recueillies (éléments de bilan sur la réalisation de l'action), les entretiens avec les parties prenantes impliquées dans le projet et les entretiens avec les bénéficiaires constituent autant de faisceaux d'indices qui permettent, une fois les informations croisées, de construire un jugement évaluatif sur chaque projet qui soit le plus robuste possible. En effet, les conclusions évaluatives mentionnées dans le rapport sont celles reposant sur des indices suffisamment nombreux et convergents pour que celles-ci puissent être considérées comme valides. Les conclusions sur la question des effets sur les bénéficiaires sont peu détaillées en raison du fait que le projet n'est pas parvenu à toucher autant de bénéficiaires que souhaité et que leur participation au dispositif a souvent été trop limitée pour produire de réels effets (participation à un seul stage de deux jours par exemple, peu de contacts avec le référent de confiance, etc.).

La mise en perspective des conclusions évaluatives propres aux différentes actions de l'appel à projets 4 territoires, réalisées dans des contextes très divers a enfin permis d'isoler le ou les facteurs explicatifs déterminants de la réussite ou non réussite des expérimentations.

Cette analyse qualitative comparative fait l'objet d'une note d'analyse transversale portant sur les 3 projets meurthe-et-mosellans et sur 4 projets val d'oisiens⁵ du même appel à projets. Elle permet d'apprécier les configurations spécifiques dans lesquelles les effets ont été ou non observés ainsi que les modalités de mise en œuvre qui se sont révélées efficaces ou non en présence de tel ou tel élément de contexte.

⁵ ITINERE Conseil a réalisé, dans le cadre d'un deuxième marché public, l'évaluation des 4 projets du Val d'Oise financés dans le cadre de l'appel à projets 4 territoires.

II. ENSEIGNEMENTS DE POLITIQUE PUBLIQUE

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

L'action ciblait 90 jeunes de 16 à 25 ans (sur l'ensemble de la période de l'action, à savoir 16 mois.

A l'issue de l'action (décembre 2011), les entretiens conduits avec les partenaires et l'analyse des livrets des jeunes⁶ permettent d'identifier la fréquentation aux activités suivantes :

- 10 jeunes ont été accueillis au moins une fois par la permanence logement ;
- 15 jeunes ont participé à l'activité fracture numérique ;
- 17 jeunes ont participé aux stages citoyenneté (6 jeunes lors du 1^{er} stage, 4 lors du 2^{ème}, 5 lors du 3^{ème} et 2 lors du 4^{ème}) ;
- 8 jeunes ont participé à une formation CACES 1-3-5 ;
- Début décembre 2012, 33 jeunes avaient été reçus par la conseillère mission locale lors de la permanence du PACT 7.

Aucun document de suivi ne permet néanmoins d'identifier si certains jeunes ont participé à plusieurs activités du PACT 7. Ainsi, il n'est pas possible d'identifier le nombre exact de bénéficiaires du projet.

En termes de profil, aucune donnée ne permet d'identifier de manière exhaustive la répartition par âge, sexe ou problématiques rencontrées par les bénéficiaires de l'action. L'analyse des livrets de suivi (jeunes reçus à la permanence Mission Locale ou à la permanence logement) permet néanmoins d'identifier les tendances suivantes :

- Une majorité de jeunes hommes (9 femmes sur les 36 dossiers) ;
- Une majorité de niveau CAP / BEP (21 sur 36) et quelques jeunes de niveau bac professionnel (9) ;
- Une majorité de 17/20 ans (20 jeunes dans cette tranche d'âge contre 14 jeunes entre 21 et 26 ans).

⁶ Les livrets des jeunes, disponibles à la permanence du PACT 7 ont été mis à disposition de l'évaluateur.

La mission locale indique que les jeunes du PACT 7 ne présentent pas de caractéristiques particulières par rapport à son public habituel. La plupart sont déjà inscrits à la mission locale. Ainsi, il ne s'agit pas de jeunes « invisibles » comme prévu initialement dans le projet.

Les participants des commissions et les tuteurs de confiance indiquent quant à eux que les profils sont diversifiés. Les jeunes accueillis peuvent rencontrer des problématiques complexes (notamment sociale) ou au contraire plus légères.

Adhésion du public ciblé au dispositif

La notion de public « invisible », à la base du projet, fait débat au sein des acteurs du territoire, la plupart estimant cette notion peu valide. Dès lors, le public effectivement touché par le dispositif était déjà identifié par une partie des acteurs. Par ailleurs, le PACT 7 prenant la forme d'actions ponctuelles proposées aux jeunes, ceux-ci n'ont pas le sentiment de faire partie d'un dispositif bien identifié. Leur participation reste très anecdotique dans leur parcours.

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Les effets de l'expérimentation sur les jeunes bénéficiaires apparaissent très limités. En effet, les actions déployées s'avèrent trop ponctuelles et la cohérence des actions entre elles n'est pas assurée. Dès lors, les jeunes n'ont pas le sentiment d'avoir participé à un dispositif à part entière mais plus à une « petite action » qui reste anecdotique dans leur parcours d'insertion. Les jeunes rencontrés n'identifient pas les activités du PACT 7 auxquelles ils n'ont pas participé ni la cohérence d'ensemble du projet.

Certaines actions comme le passage du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES 1,2,3 et 5), les formations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) ont quant à elles des effets directs sur l'accès à une certification mais n'ont aucun caractère expérimental.

Par ailleurs, le rôle de tuteur de confiance semble limité, du fait de l'absence d'outils mis en place pour définir le rôle attendu de ceux-ci. Les tuteurs indiquent concevoir leur rôle comme celui d'un « ami de confiance », avoir un rôle de repérage et de mise en relation tout en regrettant de ne pas avoir d'informations sur les actions auxquelles les jeunes participent.

Gouvernance et coordinations d'acteurs

Le projet PACT 7 a souffert d'un défaut majeur de pilotage et d'animation.

Ce point noir se traduit par des difficultés à différents niveaux :

- Difficulté pour identifier les actions réellement entreprises dans le cadre du PACT 7 (absence d'outils de suivi) ;

- Manque de coordination et de lisibilité entre les différentes commissions (les différents partenaires n'identifient pas nécessairement les actions mises en place ou les réflexions en cours dans les commissions auxquelles ils ne participent pas) ;
- Difficulté pour les partenaires à se positionner dans le projet ;
- Essoufflement de la dynamique partenariale ;
- Difficulté pour les financeurs d'identifier la manière dont les subventions accordées ont été effectivement utilisées et pour quels résultats.

Les partenaires financiers du projet, réunis dans un comité de pilotage, ont alerté le porteur de projet afin que celui-ci renforce la fonction de coordination du PACT 7 (par l'embauche d'une personne dédiée à cette fonction, notamment). Les principaux acteurs du projet ont refusé l'embauche d'une personne dédiée, du fait du temps limité de l'expérimentation. Pourtant, plusieurs partenaires déplorent l'absence d'un réel coordinateur. Les financeurs auraient vraisemblablement gagné à demander davantage de garanties lors de la sélection du projet, puis en cours d'action, afin de réorienter celle-ci plus tôt.

Si le bilan est ainsi globalement négatif, on notera néanmoins que le projet PACT 7 a mobilisé une grande diversité d'acteurs. En effet, si les opérateurs de l'éducation populaire du territoire avaient des habitudes de collaborations bien ancrées, le PACT 7 a permis de développer le partenariat entre ces associations et les acteurs intervenant dans le champ social ou de l'emploi/formation.

Aussi, une dynamique collective semble s'être constituée mais qui reste restreinte à quelques commissions seulement (logement, emploi / formation et citoyenneté). La commission citoyenneté est apparue plus spécifiquement mobilisatrice en ce sens qu'elle a réuni des acteurs impliqués dans d'autres commissions et présente, de part sa thématique, un caractère transversal. Les partenaires de cette commission souhaitent ainsi maintenir la dynamique créée dans le cadre du PACT 7.

Les attentes vis-à-vis de la Mission Locale n'ont, quant à elles, pas suffisamment été clarifiées, ce qui a engendré certaines tensions relatives par les partenaires du PACT 7. Si de bonnes relations ont pu s'instaurer entre la Mission Locale et certains tuteurs de confiance, le lien n'est pas toujours effectif. Cette difficulté semble avant tout liée à un manque de formalisation du rôle des différents acteurs dans le projet, à un défaut de connaissance des pratiques de travail des uns et des autres, mais également aux doutes exprimés par certains partenaires quant à la pertinence même du PACT 7.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

iii. Caractère expérimental du dispositif évalué

Le projet PACT 7, tel qu'initialement conçu, comporte une forte dimension expérimentale, tant dans sa volonté de fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire aux cultures professionnelles variées, que de toucher un public peu connu de ces acteurs et rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

L'ambition de toucher une diversité d'acteurs est restée le fil conducteur de l'action et son point fort, même si la mise en œuvre du projet a manqué de rigueur pour aboutir à un résultat satisfaisant. Côté bénéficiaires, le projet n'est par contre pas parvenu à toucher le public « invisible », les acteurs mettant en doute la pertinence de cette notion.

iv. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

Représentativité du terrain, des acteurs et du public bénéficiaire

L'intérêt de la dimension partenariale du projet PACT 7 est lié au tissu d'acteurs en présence sur ce territoire : plusieurs acteurs du champ de l'éducation populaire, d'un côté, et des acteurs de l'emploi et de l'insertion, voire du champ social, de l'autre. L'action a permis un rapprochement entre acteurs de cultures professionnelles différentes autour de projets communs. Néanmoins, le peu d'habitudes de collaborations entre types d'acteurs se retrouve dans de nombreux territoires. L'exemple du PACT 7 peut-être considéré comme une initiative transférable à d'autres contextes à condition d'en améliorer les conditions de mise en œuvre.

Transférabilité du dispositif

Au vu des réserves émises quant aux résultats du projet, son déploiement sur d'autres territoires apparaît peu pertinent.

v. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

La mission d'évaluation ayant débuté alors que le projet était initié depuis plusieurs mois, l'évaluateur n'a joué aucun rôle dans la phase de construction du projet.

La remise de rapports intermédiaires à différentes étapes du projet a pu influencer sur la conduite de l'action mais vraisemblablement de manière très marginale. Aucune évolution substantielle n'a été notée en réponse aux constats évaluatifs.

CONCLUSION GENERALE

Le projet PACT 7 présentait l'intérêt de mobiliser un grand nombre d'acteurs aux cultures professionnelles différentes autour de l'insertion des jeunes de leur territoire. Il devait également permettre de toucher des jeunes rencontrant des difficultés diverses tout en étant peu connus de ces structures. Il devait ainsi répondre à deux enjeux ambitieux.

Du fait d'un défaut de coordination, le projet n'est pas parvenu à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé et les effets pour les bénéficiaires sont ainsi limités. Côté partenariat, le dispositif a mobilisé un grand nombre d'acteurs diversifiés. Le niveau d'implication des uns et des autres a néanmoins été variable. Le principal effet du dispositif est d'avoir amené les acteurs du territoire à travailler sur des projets communs autour des besoins des jeunes du territoire. Le manque de pilotage du projet n'a pourtant pas permis d'aboutir à la mise en place d'actions d'ampleur suffisante pour avoir des effets sur les bénéficiaires.



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>